

## LE LIVRET « LOI ESS : UN DOCUMENT POUR TOUT COMPRENDRE »

A l'occasion des deux ans de l'adoption de la [loi du 31 juillet 2014 N°2015-856](#), le Conseil National des CRESS réédite le livret « Loi ESS un document pour tout comprendre ».

Le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire, s'est largement engagé dans la construction d'un cadre législatif favorable aux **221 000 entreprises\*** et aux **2,3 millions de salariés\*** Français qui composent cette économie.

Environ **65 décrets et textes d'application ont été nécessaires** pour que cette loi soit pleinement opérationnelle et remplisse les objectifs fixés.

Au cœur de ses missions de regroupement, de défense et de promotion des acteurs dans les territoires, le réseau des CRESS poursuit son action de plaidoyer en rééditant le livret « *loi ESS un document pour tout comprendre* » en y offrant **la parole aux parties prenantes de la loi** : élus, institutionnels mais aussi aux acteurs nationaux **qui s'engagent chaque jour pour une économie qui a du sens.** « *Loi ESS un document pour tout comprendre* » a pour objectif de résumer et d'expliquer les principales dispositions de la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire, à partir de l'analyse des acteurs de l'ESS.



### LA PAROLE À

**Marie Martine Lips : Présidente du Conseil National des CRESS**

Déjà deux ans .... Seulement deux ans !

Cette loi a profondément modifié le regard porté sur ce qu'est l'ESS et construit un environnement qui doit en permettre le développement. De nombreux décrets permettent désormais d'en encadrer la mise en œuvre. Mais une loi et ses décrets sont insuffisants si les acteurs ne s'en emparent pas. C'est à nous tous, pouvoirs publics, entrepreneurs, citoyens de la faire vivre au quotidien et de lui donner toute l'ampleur qu'elle mérite.

Ce livret n'a d'autre ambition que de faciliter cette appropriation. Qu'il permette à chacun de trouver comment participer au développement de cette forme d'économie qui allie performance et sens de l'intérêt général et qui contribue au bien-être collectif en produisant une croissance soutenable.

- 1- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique ;
- 2- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS ;
- 3- Renforcer les politiques de développement local ;
- 4- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés ;
- 5- Provoquer un choc coopératif.

Au sommaire de cette nouvelle édition :

- Edito ;
- Chiffres clés ;
- Du projet de loi à la loi promulguée ;
- **Principes et champs de l'ESS ;**
- **Organisation nationale de l'ESS ;**
- **Dispositifs publics de développements de l'ESS ;**
- **Information des salariés pour la transmission d'entreprises ;**
- **Coopératives ;**
- **Sociétés d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance ;**
- **Associations ;**
- **Fondations et fonds de dotation ;**
- Dispositions diverses ;
- Mise en perspective ;
- Remerciements.

- **Jean Louis Cabrespines**, ancien président du Conseil National des CRESS,
- **Roger Belot**, président d'ESS France ;
- **Michel Abhervé**, blogueur pour Alternative économique et professeur associé à l'université Paris Est Marne la Vallée.

Ainsi que les éclairages et avis des acteurs de l'ESS :

Les éditos de :

- **Martine Pinville**, Secrétaire d'Etat chargée du commerce de l'artisanat et de la consommation et de l'ESS ;
- **Benoit Hamon**, Député des Yvelines et ancien ministre délégué à l'ESS ;
- **Marc Daunis**, Sénateur Maire de Valbonne Sophia Antipolis, rapporteur au Sénat de la loi relative à l'ESS ;
- **Odile Kirchner**, Déléguée Interministérielle à l'ESS ;
- **Gabrielle Gauthey**, Directrice, direction des investissements et du développement local

- **Coopaname** : une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) rassemblant environ 800 activités ;
- **CGSCOP** - la Confédération Générale des SCOP coordonne le réseau des SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) mais aussi des SCIC (Sociétés Coopérative d'Intérêts Collectifs) et des CAE ;
- **Mutualité Française** ou FNMF qui regroupe la quasi-totalité des mutuelles de santé Française ;
- **Labo de l'ESS** : un des Think tank de l'ESS ;
- **Mouvement associatif** : représentant 500 000 associations Française ;
- **Mouves** : fédérant et représentant des dirigeants d'entreprises sociales ;
- **Plate-Forme pour le Commerce Equitable** : le collectif national de concertation des acteurs du secteur ;
- **RTES** ou Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire réunit les collectivités locales engagées pour le développement de l'ESS.

\*Sources : Observatoire National de l'ESS – Conseil National des CRESS – [Panorama de l'ESS](#) 2015

\*\*Sources : Portail de l'Economie et des Finances – [Economie.gouv.fr](#)

Pour aller plus loin :

- [Etat d'application de la loi](#) - Sénat - Avril 2016 ;
- [Livret loi ESS](#) - 1<sup>er</sup> édition - Conseil National des CRESS - Janvier 2015 ;
- [Sociétés commerciales de l'ESS](#) - Conseil National des CRESS - Juillet 2016 ;
- [Agrément ESUS](#) - Conseil National des CRESS - Aout 2015 ;
- [Suivi des textes d'applications et rapports](#) - Conseil National des CRESS - Janvier 2015 ;
- [Synthèse des textes législatifs et réglementaires](#) – Secretariat d'Etat à l'ESS – Juin 2016.